

CONDITIONS GÉNÉRALES

CAMPAGNE « LE BON MOMENT POUR DEVENIR PROPRIÉTAIRE, C'EST LE VOTRE / COGEDIM S'ENGAGE POUR VOTRE POUVOIR D'ACHETER »

VALABLE DU 13 SEPTEMBRE AU 27 NOVEMBRE 2023 ET PROLONGÉE

JUSQU'AU 16 DECEMBRE 2023 INCLUS

DOCUMENT EDITE LE 11 DECEMBRE 2023 A 14H30 (V25)

COGEDIM SAS - RCS PARIS n° 054500814 - SIRET 054 500 814 00063

Siège social 87 rue de Richelieu 75002 PARIS +33 (0)1 76 499 499

Offre pour une acquisition en Résidence Principale, en Résidence Secondaire ou en Investissement Locatif : jusqu'à 600 €/MOIS REMBOURSÉS PENDANT 4 ANS

Montant variable selon le type de bien, remboursé sur le prix d'achat, versé chaque mois pendant 4 ans à partir du 1^{er} mois après la livraison du logement à l'acquéreur.

Cette offre permet à l'acquéreur de bénéficier d'un versement mensuel correspondant à la typologie du logement acquis :

- *Studio : 100 € remboursés pdt 48 mois*
- *Appartement 2 pièces : 200 € remboursés pdt 48 mois*
- *Appartement 3 pièces : 300 € remboursés pdt 48 mois*
- *Appartement 4 pièces : 400 € remboursés pdt 48 mois*
- *Maison à partir du 4 pièces : 400 € remboursés pdt 48 mois*
- *Appartement 5 pièces : 500 € remboursés pdt 48 mois*
- *Appartement 6 pièces : 600 € remboursés pdt 48 mois*

Offre valable du 13 septembre au 27 novembre 2023 inclus et prolongée jusqu'au 16 décembre 2023 inclus, pour toute signature d'un contrat de réservation pour un logement neuf Cogedim en cours de commercialisation, en résidence principale, en résidence secondaire ou en investissement locatif, à l'exception des programmes et/ou logements non-éligibles listés ci-dessous :

- *01 – MIONNAY « L'ÉTOILE »*
- *03 – VICHY « VICHY COGEDIM CLUB »*
- *06 – SAINT-LAURENT-DU-VAR « SEASIDE VIEW »*
- *06 – SAINT LAURENT DU VAR « DOMAINE TERRE NATURE »*
- *13 – SALON DE PROVENCE « LE CLOS DES MICOCOULIERS »*
- *13 – PEYROLLES-EN-PROVENCE « LES JARDINS DE LA MARINIÈRE »*
- *13 – ISTRES « ELOGE DU SUD »*
- *14 – BLAINVILLE-SUR-ORNE « LES ALLEES VILLAGE » pour ses maisons*
- *24 – PERIGUEUX « CARRE SAINT-GEORGES »*
- *27 – GISORS « LES JARDINS DE PISSARRO »*

[Document édité le 11 décembre à 14h30]

- 31 – TOULOUSE « 188 FAUBOURG » pour ses logements en prix maîtrisés
- 31 – TOULOUSE « PATIO GUILLAUMET - COGEDIM CLUB »
- 33 – MERIGNAC « L'OREE SAINT-AUGUSTIN »
- 33 – BORDEAUX « ART DE VILLE »
- 33 – BORDEAUX « QUAI 56 »
- 33 – BORDEAUX « BORDORIVA »
- 33 – BORDEAUX « BORDOCIMA »
- 33 – BORDEAUX « BORDOSCENA »
- 33 – TALENCE « ICONIC »
- 33 – LORMONT « PARC DE FONTBELLEAU »
- 34 – LA GRANDE MOTTE « COBA »
- 34 – MONTPELLIER « ORION SKY » pour ses logements en prix maîtrisés et pour ses logements en BRS
- 37 – SORIGNY « LE DOMAINE DE LOUISE »
- 38 – ROUSSILLON « LE DOMAINE DES MERISIERS »
- 38 – VOREPPE « L'OPUS »
- 40 – DAX « RESIDENCE CELAYAN »
- 44 – BLAIN « RESIDENCE POESIA »
- 44 – NANTES « SWEET HOME » pour ses logements en nue-propiété
- 44 – SAINT-HERBLAIN « LES ALLEES D'ANITA »
- 45 – FLEURY-LES-AUBRAIS « LES ALLEES GABRIEL »
- 49 – ANGERS « LES JARDINS D'AMYTIS »
- 49 – TRELAZE « PROMENADE DES ECRIVAINS »
- 59 – ANNOEULLIN « LE HAMEAU DES MESANGES »
- 59 – TOURCOING « RESIDENCE LA COTONNIERE » pour les réservations de logements au-delà des 3 premières réservations
- 59 – LAMBERSART « ECRIN MANSART »
- 59 – LINSSELLES « LE CASTELNAU » pour ses logements en nue-propiété
- 59 – ROUBAIX « L'ILLOT VERT »
- 62 – BERCK « ESCALE NATURE »
- 63 – BOUCAU « VILLA ALTAIA »
- 64 – BAYONNE « MIRAMENDIA »
- 69 – CALUIRE ET CUIRE « LE SOLAIRE » pour ses logements en nue-propiété
- 74 – ANNECY « QUARTIER DES HIRONDELLES – VERTUOSE » pour ses logements en prix maîtrisés
- 74 – ANNECY « QUARTIER DES HIRONDELLES – OSMOSE » pour ses logements en prix maîtrisés et pour ses logements en nue-propiété
- 76 – NOTRE-DAME-DE-BONDEVILLE « LES COTEAUX »
- 76 – SAINT-AUBIN-LES-ELBEUF « COTE VILLAGE »
- 80 – QUEND PLAGE « ENTRE DUNES ET PINEDE »
- 83 – COGOLIN « ECHAPPEE GOLF »
- 83 – DRAGUIGNAN « VILLARENE »
- 83 – LA VALETTE DU VAR « STUD'AVENUE »
- 83 – HYERES « LES SENSORIELLES » pour ses logements en nue-propiété
- 83 – OLLIOULES « PARC ST ROCH »
- 91 – CHILLY-MAZARIN « LE CLOS MAZARIN - COGEDIM CLUB »
- 92 – MALAKOFF « NOUVEL AIR »

- 92 – RUEIL-MALMAISON « ARBOREA » pour les réservations de logements au-delà des 5 premières réservations signées les 14 et 15 octobre 2023
- 93 – AUBERVILLIERS « NOV'ARTY »
- 93 – BOBIGNY « STUD'EN VILLE »
- 95 – BEAUMONT-SUR-OISE « LES DEMEURES DE CARNELLE »
- 95 – BEZONS « PROMENADE ROUSSEAU - COGEDIM CLUB »
- 95 – ERAGNY-SUR-OISE « LES BELLES PROMENADES - COGEDIM CLUB »

Les opérations éligibles à l'offre de la campagne « LE BON MOMENT POUR DEVENIR PROPRIETAIRE, C'EST LE VOTRE / COGEDIM S'ENGAGE POUR VOTRE POUVOIR D'ACHETER » valable du 13 septembre au 27 novembre 2023 et prolongée jusqu'au 16 décembre 2023 inclus, seront signalées par un bandeau de présentation de cette offre sur leur page programme, présente sur le site cogedim.com.

La réservation devra être confirmée par la signature d'un acte authentique de vente en VEFA (vente en l'état futur d'achèvement) en respectant les délais précisés dans l'acte de réservation.

Offre non cumulable avec toute autre offre en cours ou à venir.

Comme tout investissement, investir en Pinel / Pinel+ ou en LMNP peut présenter des risques. L'équilibre économique de l'opération de défiscalisation dépend principalement du marché locatif, des charges liées à la détention d'un bien en vue de sa location et de la fiscalité immobilière. Le non-respect des engagements entraîne la perte du bénéfice des incitations fiscales. Détails sur les pages dédiées aux dispositifs.